

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

## MAIRIE D'EVERQUEMONT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/26

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 17 avril 2026

**Autorisation pour l'achat  
de matériels voirie pour le  
compte de la CU GPS&O**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

**Etaient présents :** Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL,  
Arnaud LAFONT, Adjoint  
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY,  
Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY,  
Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

15

**Absent :** Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

Présents :

**Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance**

14

**VU** Le code général des collectivités territoriales ;

Votants :

15

Dans le cadre du transfert de compétence « Voirie » à la Communauté urbaine GPS&O, et suite à la convention de 2023, de mise à disposition de personnel pour l'entretien des voiries intercommunales sur Evrecquemont, Il a été convenu que tout matériels amortissables sous conditions préalables ou non-amortissables sur facture concernant la voirie d'Evrecquemont gérée par l'intercommunalité, serait achetés par la commune pour le compte de GPS&O après acceptation du devis par le CTC de Meulan.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à acheter du matériel de voirie en fonctionnement et en investissement suivant les besoins de la commune pour le compte de la Communauté urbaine GPS&O.

**Vu** la convention 2023 de mise à disposition de personnel,

Après en avoir délibéré à la **l'unanimité**, le Conseil Municipal,

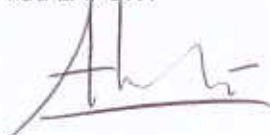
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter du matériel pour l'entretien de la voirie intercommunale sur Evrecquemont, suivant les besoins de la commune, pour le compte de GPS&O avec des remboursements de la part de l'intercommunalité sur facture pour le les dépenses non amortissables et étalés sur 5 ans pour les dépenses amortissables.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2026 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance  
Arnaud LAFONT




Christophe NICOLAS  
Maire d'Evrecquemont

